

À PROPOS DES STASEIS DANS LA GRÈCE DES CITÉS À L'ÉPOQUE CLASSIQUE : LES OPPOSITIONS ENTRE OLIGARQUES ET DÉMOCRATES À ATHÈNES AU VE S. AV. J.-C.

ALI TINGUERI

Université Jean Lorougnon Guédé

Daloa (RCI)

alibone030@gmail.com

Adou Marcel AKA

Aka_adou@yahoo.fr

Université Jean Lorougnon Guédé

Institut Ausonius Bordeaux Montaigne

Résumé

L'époque classique fut marquée en Grèce par de nombreuses guerres civiles. Athènes, l'une des cités les plus importantes ne fut pas en marge de ces affrontements. Durant la guerre du Péloponnèse, oligarques et démocrates s'affrontèrent à Athènes pour le contrôle de la cité. Les dates de 411/0, puis de 404/3 marquèrent un tournant dans l'histoire de la démocratie à Athènes. Cet article a pour objectif de montrer comment l'une des plus importantes cités grecques de l'époque classique vécut les staseis, puis comment elle réussit à surmonter la dernière grâce à des accords d'amnistie.

Mots clés : Grèce, Athènes, époque classique, oligarques, démocrates.

Abstract

The Classical period in Greece was marked by numerous civil wars. Athens, one of the most important cities, was not immune to these conflicts. During the Peloponnesian War, oligarchs and democrats clashed in Athens for control of the city. The dates of 411/0, then 404/3 marked a turning point in the history of democracy in Athens. This article aims to show how one of the most important Greek cities of the Classical period experienced the staseis, and then how it managed to overcome the last one thanks to amnesty agreements.

Keys words: Greece, Athens, Classical Era, oligarchs, democrats.

Introduction

L'époque contemporaine n'est pas seule à vivre les guerres civiles. L'Antiquité, la première époque de l'histoire, a vécu également ces conflits internes que les Grecs nomment *staseis*. Le mot στασις signifie l'action de poser debout, de dresser. Le verbe au présent στασιάζω signifie chez Hérodote ou Xénophon, être en dissension, en révolte, se révolter¹. Ο στασιασμός veut dire chez Aristote ou Thucydide² le soulèvement ou la sédition. Quant au mot *polis*, ou cité, il signifie dans la langue grecque classique, le mot *polis* (cité) à deux sens : il signifie la forme de communauté humaine originale qui caractérise le monde grec sans sa plus grande extension. Il veut dire également l'agglomération urbaine servant de capitale à la communauté qui est appelé par les Grecs l'*asty*.

Le cadre géographique de cette étude est Athènes, l'une des cités les plus importantes de la Grèce, utilisée également pour désigner l'Attique sa région. L'Attique, d'étendue d'environ 2.167 Km², est limité au Nord par le bras de mer qui la sépare de l'île d'Eubée, au Nord-Ouest par la Béotie. Vers le Sud, elle est baignée par le golfe Saronique. À l'Ouest, elle est délimitée par la Mégaride, et à l'Est par la mer Égée.

Le cadre chronologique de l'étude est le Ve s. av. J.-C., qui pourrait être délimité plus précisément de 499 av. J.-C. à 404/3. 499 av. J.-C., marquant la révolte de l'Ionie, et 404/3, la fin de la guerre du Péloponnèse (431-404) avec la défaite d'Athènes.

On peut distinguer les conflits qui se déroulèrent à Athènes d'une part. Et d'autre ceux qui se déroulèrent hors d'Athènes. Quelques-uns de ces conflits contribuèrent au déclenchement des guerres médiques (490-479 av. J.-C.) et la guerre du Péloponnèse (431-404 av. J.-C.).

¹ Hdt., 4, 160, Xén., An., 2, 5, 28, etc.

² Arstt. OE., 2, 28; Thc., 4, 130; 8, 94.

Cette étude soulève quelques interrogations qui sont les suivantes: on sait qu'il a existé plusieurs factions dans une cité. Ces factions qui sont opposées n'avaient ni les mêmes intérêts ni les mêmes ambitions. Dès cet instant, elles cherchèrent à conquérir le pouvoir. On se demande alors comment les factions s'affrontèrent à Athènes au Ve s. av. J.-C.

En outre, on sait que les guerres civiles se terminent souvent par des négociations de paix quand aucun des partis ne parvient à prendre l'avantage. On s'interroge, dès cet instant, s'il y eut à Athènes des démarches pour la réconciliation entre les factions en conflit.

Notre démarche se structure autour de deux points. Le premier s'attarde sur la révolution des Quatre cent, le second sur la tyrannie des Trente.

1. La révolution des Quatre- cents à Athènes.

La révolution des Quatre cent fut la première crise importante qu'Athènes connut en pleine guerre du Péloponnèse (431-404). Elle constitua une sérieuse menace pour la cité au lendemain de sa cuisante défaite lors de l'expédition de Sicile en 415/4.

En 411 av. J.-C., une révolution oligarchique éclata à Athènes : la révolution des Quatre-Cents, dirigée contre le régime démocratique. D'après Thucydide, Alcibiade, en exil, proposa aux soldats athéniens de Samos d'instaurer un régime oligarchique afin d'obtenir l'alliance du satrape perse Tissapherne, et à terme, celle du Grand Roi³. Séduits par cette perspective, certains soldats firent campagne pour cette idée à Athènes. Pisandre et d'autres émissaires furent envoyés dans la cité pour convaincre les citoyens. Malgré des débuts difficiles, ils finirent par rallier l'opinion publique en présentant

³ Thuc. VIII, 47. 1-2.

l’oligarchie comme l’unique voie de salut pour Athènes⁴. Le Conseil, inactif, laissa les Quatre-Cents s’emparer du pouvoir. Ils écartèrent ou éliminèrent leurs opposants, envoyèrent des émissaires à Agis pour négocier, et prétendirent que le pouvoir appartenait aussi à un groupe plus large, les Cinq Mille⁵. À Samos, l’armée, restée fidèle à la démocratie, réagit. Chairéas rapporta les événements à Athènes. Thrasybule et Thrasyllos organisèrent la résistance : tous les soldats prêtèrent serment en faveur de la démocratie⁶. Le soulèvement gagna Athènes : Alexiclès, stratège oligarchique, fut arrêté. Théramène se rallia au mouvement démocratique⁷. Une assemblée rétablit les Cinq Mille au pouvoir, supprima les indemnités publiques et rappela Alcibiade⁸. Pisandre, Alexiclès et d’autres fuirent à Décelie. Aristarque trahit le fort d’Oenoe en le livrant aux Béotiens⁹. C’est ainsi que prit fin le régime des Quatre-Cents. Cependant, les tensions entre oligarques et démocrates ne disparurent pas, et quelques années plus tard, la cité fut de nouveau secouée par la tyrannie des Trente¹⁰.

2. La tyrannie des Trente à Athènes.

Quelques années plus tard, Athènes connut au lendemain de sa défaite en 403 à Aigos Potamos une période de discorde marquée par le règne de la tyrannie des Trente Tyrans.

Cette phase trouble de l’histoire athénienne est relatée par plusieurs auteurs parmi lesquels Aristote, Lysias, Xénophon et Diodore de Sicile. D’abord, ces auteurs relatent l’installation des Trente.

⁴ Thuc., VIII, 54, 1-4.

⁵ Thuc., VIII, 65-68.

⁶ Thuc., VIII, 75, 8.

⁷ Thuc., VIII, 89.

⁸ Thuc., VIII, 97-98.

⁹ Thuc., VIII, 98-99.

¹⁰ Aristote, constitution d’Athènes, 35 ; Xénophon, helléniques, II, 3.

Concernant les conditions de la paix soumises à Athènes, Aristote¹¹ ne cite que l'acceptation de la constitution des ancêtres. Ce terme est un slogan apparemment utilisé à la fin du Ve siècle à Athènes par les partisans de l'oligarchie, comme moyen rassurant, mais frauduleux de justifier un changement constitutionnel. La fraude résidait dans l'affirmation implicite que les réformateurs antérieurs comme Solon et Clisthène avaient refusé les pleins droits de citoyenneté aux thètes, les limitant aux hoplites (les *zeugites*)¹². En plus de cette constitution, les Athéniens devaient accepter la destruction des fortifications, la livraison de la flotte athénienne sauf douze navires, la perte de l'empire, et l'intégration dans l'alliance spartiate, la Ligue Péloponnésienne (Christien & Ruzé, 2007, p. 245). Ce fut donc, après la destruction des murs que Lysandre, le navarque spartiate, se rendit maître de la ville et installa les Trente. La première opération des Trente fut la réforme des institutions : choix de 500 citoyens pour un nouveau Conseil, abrogation des réformes d'Éphialte, réduction des pouvoirs des tribunaux populaires, restauration de ceux de l'Aréopage, élection de dix archontes par crainte de réaction d'un *demos* urbain encore nombreux au Pirée (Briant & Lévêque, 2001, p. 189). Après la sélection des citoyens avec lesquels, les Trente devaient diriger la cité, ils commencèrent les violences en plusieurs étapes. D'abord, ils s'en prirent aux sycophantes et aux mauvais citoyens. À ce propos, Xénophon dit :

Ils commencèrent par faire arrêter et traduire en justice pour crime capital ceux qui étaient connus de tout le monde pour avoir vécu de délation sous le régime démocratique et qui avaient été de redoutables persécuteurs des honnêtes gens. Le Sénat les condamna

¹¹ Arstt., *Const. d'Ath.*, XXXIV, 2;3; XXXV. 1-2. Trad. G. Mathieu & B. Haussoullier (CUF 1958).

¹² Oxford Classical Dictionary sv. *Patrios Politeia*.

volontiers, et tous ceux auxquels leur conscience ne reprochait rien de pareil n'en furent aucunement fâchés. Mais quand ils se mirent à délibérer sur les moyens de gouverner l'État à leur fantaisie, ils envoyèrent d'abord Eschine et Aristotèles à Lacédémone avec mission d'engager Lysandre à les appuyer pour avoir une garnison, jusqu'à ce qu'ils se fussent débarrassés des mauvais citoyens et qu'ils eussent organisé le gouvernement¹³.

Les Trente visèrent d'abord les sycophantes, sans doute parce que ces derniers avaient nui à des citoyens désireux de se venger. Le terme *συκοφάντης*, venant de *σῦκον* (figue) et *φαίνω* (révéler), désignait à l'origine ceux qui dénonçaient les voleurs ou exportateurs de figues sacrées (Doganis, 2001, p. 247). À Athènes, tout citoyen pouvait intenter une accusation publique (*γραφή*) pour défendre l'intérêt de la cité (Doganis, 2001, p. 225). Le sycophante, dans ce cadre, apparaissait comme un citoyen actif qui « venait en aide aux lois existantes » (*βοηθεῖν τοῖς νόμοις τοῖς κειμένοις*) (Doganis, 2001, p. 228). La justice athénienne reposait sur l'initiative individuelle. Toutefois, la sycophantie prit une connotation négative car certains l'utilisèrent à des fins personnelles. Aristophane oppose *συκοφαντεῖν* à *διώκειν* (« poursuivre en justice »), soulignant le caractère extra-juridique de la sycophantie, assimilée à la calomnie (Doganis, 2001, p. 241). Lofberg note que peu de sycophantes utilisèrent des procès privés pour extorquer de l'argent (Lofberg, 1914, p. 88). Le phénomène n'était pas un crime en soi, mais regroupait diverses pratiques douteuses (Doganis, 2001, p. 238). Aucun exemple de condamnation pour sycophantie n'est connu (Doganis, 2001, p. 237). Les sycophantes étaient omniprésents dans les lieux publics,

¹³ Xén., *Hell.*, II, 3, 12- 13.

politiques comme l’Assemblée ou sociaux comme l’agora (Doganis, 2001, p. 242). Les magistrats, soumis à la reddition des comptes (εὑθυνται), étaient des cibles privilégiées (Doganis, 2001, p. 232). Les sycophantes recouraient à la φάσις, l’ἀπογραφή ou la γραφὴ ξενίας (Doganis, 2001, p. 234), et pratiquaient souvent le chantage en dehors du cadre judiciaire (Doganis, 2001, p. 240). C’est pourquoi les Trente les éliminèrent.

Il est probable qu’ils aient aussi visé ceux coupables de comportements condamnés : homosexualité tarifée, adultère,inceste, homicide, impiété, corruption ou malversations.

Puis, si l’on s’en tient à Aristote, les Trente s’en prirent aux autres citoyens. Aristote déclare à ce sujet :

Quand ils tinrent plus solidement la ville, ils n’eurent égard à aucun citoyen, ils mettaient à mort ceux qui se distinguaient par leur fortune, leur naissance ou leur réputation, afin de supprimer leurs sujets de crainte et par désir de piller les fortunes; et en peu de temps, ils n’avaient pas tué moins de quinze cents personnes¹⁴.

Le témoignage d’Aristote sur le nombre des morts est confirmé par un certain Cléocritos héraut des *mystes* qui affirme qu’en huit mois, les Trente tuèrent presque plus d’Athéniens que tous les Péloponnésiens en dix ans de guerre¹⁵. Du nombre des riches citoyens auxquels les Trente tuèrent, figuraient Niceratos fils de Nicias. Ce dernier était considéré comme étant le plus riche et le plus considérable des Athéniens. Selon Diodore, dans toutes les maisons, on pleura la mort de ce citoyen qui laissa après lui tant

¹⁴ Arstt., *Const. d'Ath.*, XXXIV. 4. Trad. G. Mathieu & B. Haussouliier 1958 (CUF).

¹⁵ Xén., *Hell.*, II, 4, 21.

de témoignages de sa bienfaisance¹⁶. Selon Diodore, après la mort de Théramène, les Trente dressèrent la liste des riches citoyens, et portants contre eux de fausses accusations¹⁷. Parmi les personnes auxquelles les Trente s'en prirent, il y avait les métèques. Pison et Théognis, deux des Trente, proposèrent que chacun des Trente s'emparât de la personne d'un métèque, le mit à mort et confisquât ses biens. D'après Xénophon, il s'agissait pour les tyrans de se procurer l'argent nécessaire à la solde de leurs gardes¹⁸. Nous ne savons pas au juste jusqu'où alla la persécution contre les métèques. Lysias ne parle que des dix premiers qui furent arrêtés. Diodore prétend que soixante autres furent mis à mort après l'exécution de Théramène¹⁹. Les Trente confisquèrent de nombreuses richesses appartenant à des riches métèques : ils prirent à Lysias et à son frère Polémarque sept cents boucliers, de l'argent et une grande quantité d'or, du cuivre, des bijoux, des meubles, des vêtements de femmes et cent vingt esclaves, dont ils gardèrent les meilleurs pour eux, et abandonnèrent le reste au trésor. Ils ne laissèrent pas à Lysias et

¹⁶ Diod., XIV, 5. Ανεῖλον δὲ καὶ Νικήρατον τὸν Νικίου τοῦ στρατηγήσαντος ἐπὶ Συρακοσίους νιόν, ἄνδρα πρὸς ἄπαντας ἐπεικῆ καὶ φιλάνθρωπον, πλούτῳ δὲ καὶ δόξῃ σχεδόν προδότον πάντων Αθηναίων διὸ καὶ συνέβη πᾶσαν οἰκίαν συναλγῆσαι τῇ τάνδρῳ τελευτῇ, τῆς διὰ τὴν ἐπεικειαν μνήμης προαγούστης εἰς δάκρυα. Au nombre de ces victimes se trouva Nicératos, fils de Nicias, qui avait commandé l'expédition contre Syracuse : il passait pour le citoyen le plus riche et le plus considérable des Athéniens. Dans toutes les maisons on pleura la mort de ce citoyen, qui laissa après lui tant de témoignages de sa bienfaisance.

¹⁷ Diod., XIV, 5. Μετὰ δὲ τὸν τούτου θάνατον οἱ τριάκοντα τοὺς πλουσίους ἐπιλεγόμενοι, τούτοις ψευδεῖς αἵτιας ἐπερρίπτουν, καὶ φονεύοντες τὰς οὐσίας διήρπαζον. Après la mort de Théramène, les Trente dressèrent la liste des plus riches citoyens, et portant contre eux de fausses accusations, ils les mirent à mort et pillèrent leurs propriétés.

¹⁸ Xén., *Hell.*, II, 3, 21. Ἐδοξε δ' αὐτοῖς, ὅπως ἔχοιεν καὶ τοῖς φρουροῖς χρηματὰ διδόναι, καὶ τῶν μετοίκων ἔνα ἕκατο λαβεῖν, καὶ αὐτοὺς μὲν ἀποκτεῖναι, τὰ δὲ χρηματα αὐτῶν ἀποσημήνασθαι. Ils décidèrent en outre, pour se procurer de quoi payer leurs gardes, de se saisir chacun d'un métèque, de le tuer et de confisquer sa fortune à leur profit.

¹⁹ Diod., XIV, 5, 6.

à son frère la moindre parcelle de leur fortune²⁰. En plus des confiscations, les Trente furent comptables également des exils forcés et volontaires.

Lysias affirme qu’après la défaite et l’occupation de l’Acropole par les Lacédémoniens, les Athéniens perdirent tous leurs biens avant de finir par se faire chasser de leur patrie tous ensembles par les Trente²¹. Cette affirmation apparemment exagérée, se retrouve chez Diodore qui affirme que plus de la moitié des Athéniens furent contraints à l’exil en raison des massacres perpétrés par les trente tyrans, et parmi ceux-ci pratiquement tous les Athéniens aisés²². Ce témoignage est confirmé par Xénophon, qui signale la fuite d’un grand nombre d’entre eux au Pirée suivie d’une diminution significative de la population de la cité²³.

Cependant, les exilés n’acceptèrent pas la résignation. Et ce fut de la cité de Thèbes que partit la contre-offensive menée par eux. Dans un long récit, Xénophon relate la lutte entre les démocrates exilés et les oligarques jusqu’à la cessation des hostilités entre les deux factions. À cet effet, il affirme dans Helléniques²⁴ qu’après les affrontements entre les différentes factions, chacune d’elle réussit à se rendre maître d’une zone : les Trente occupaient Éleusis, les démocrates-exilés prirent possession du Pirée, le port d’Athènes et la place forte de Munychie. Quant aux Dix, ils s’installèrent dans l’Asty, la ville d’Athènes. Dans cette lutte pour la restauration démocratique, les démocrates obtinrent un important soutien de la part des métèques et des cités voisines telle que la cité de Thèbes. Du nombre des métèques qui apportèrent leur soutien aux démocrates, nous pouvons citer

²⁰ Isocr., 12. 19-20. Aka 2014, p. 30.

²¹ Lys., 13.47. Τὸ τελευταῖον συλλῆβδην ἀπαντες ὑπὸ τῶν τριάκοντα ἐκ τῆς πατριός ἔξηλάθητε.

²² Diod. 14. 6. Ἐπὶ τοσοῦτῷ δὲ κατέφθεραν τὴν πόλιν, ὥστε φυγεῖν τοὺς Ἀθηναίους πλείους τῶν ἡμίσεων; 14.7 : τῶν δὲ πολιτῶν καθ' ἡμέραν ἀναιρουμένων οἱ τοῖς βίοις εὐπορούμενοι σχεδὸν ἀπαντες ἔφυγον ἐκ τῆς πόλεως. Bearzot, p. 156.

²³ Xén., *Hell.*, II, 4, 2-8; 10-12; 18; 23; 28-29; 33-39. Trad. J. Hatzfeld.

celui de Lysias. Le père de ce dernier, Képhalos fils de Lysanias, était un riche et considéré citoyen de Syracuse qui s'était établi à Athènes probablement à la suite des troubles politiques qui secouèrent cette cité à l'époque de Périclès. D'ailleurs, ce fut sur les instances de ce dernier qu'il se fixa à Athènes. En plus de Lysias, Kephalos avait deux autres fils, Polémarque, l'aîné et Euthydémos. Képhalos possédait une fabrique qui n'employait pas moins de 120 ouvriersesclaves et trois maisons. Sous la terreur des Trente, la famille fut dépouillée de tous ses biens. Lysias avait réussi à fuir pour se fixer à Mégare, tandis que Polémarque fut exécuté sans jugement. Profondément ulcéré par la mort de son frère et la perte d'une grande partie de sa fortune, Lysias se retira à Mégare, ce refuge ordinaire des bannis et des mécontents athéniens. Mais, loin d'être abattu par le sort de Polémarque, il ne rêva plus que vengeance, et se jeta dans la politique militante. De tous les métèques qui embrassèrent le parti de Thrasybule, il fut le plus ardent et le plus dévoué à la cause populaire, pour laquelle il s'imposa de réels sacrifices. Il avait sans doute des capitaux placés à l'étranger ; il en usa pour envoyer à la petite armée de Thrasybule, outre 2.000 drachmes et 200 boucliers, 300 mercenaires qu'il leva et équipa à ses frais. De plus, il profita des liens d'hospitalité qui l'unissaient à Thrasydoeos d'Eus, le chef du parti démocratique en Élide, pour le décider à faire à Thrasybule l'avance d'une somme de deux talents (M. A., Clerc, 1893, Chap. III). Étant donné qu'aucune des factions opposées n'arrivait à prendre le dessus, elles décidèrent d'abord de conclure une paix.

En somme, l'on retient qu'au lendemain de la défaite d'Athènes en 404/3, les oligarques de la cité, aidés par Sparte, prirent le pouvoir. Ces derniers appelés les trente tyrans commirent des abus sur les démocrates. Ceux-ci, loin de se résigner, organisèrent avec l'appui des soutiens voisins et des métèques, une contre-offensive qui permit de rétablir l'équilibre des forces.

Aucun des partis n'ayant le dessus, les deux factions décidèrent de négocier une paix.

3. L'amnistie de 403/2

Dans un conflit, quand un camp ne parvient pas à s'imposer par les armes, les deux partis en viennent à des négociations pour la cessation des hostilités. Ce fut le cas à Athènes en 403/2 où l'affrontement entre l'oligarchie des Trente et les démocrates se termina par la conclusion d'une amnistie. Concernant les termes de cette paix, Aristote affirme :

La conclusion de la paix et de l'accord fut assurée par Pausanias, roi de Lacédémone, aidé par les dix conciliateurs qui arrivèrent ensuite et dont lui-même avait hâté la venue. Rhinon et ses collègues reçurent l'éloge pour leur dévouement à la démocratie; et, alors qu'ils étaient entrés en fonctions sous l'oligarchie, ils rendirent leurs comptes sous le régime démocratique, sans que personne n'eût un grief à faire valoir contre eux, soit parmi les gens restés à Athènes, soit parmi les gens rentrés du Pirée; et pour ces raisons mêmes Rhinon fut aussitôt élu stratège²⁴.

Si l'harmoste Lysandre fut celui qui imposa les conditions de la capitulation à Athènes et installa les Trente, en revanche, ce ne fut pas lui qui joua un rôle important dans la cessation des hostilités entre les démocrates et les Trente. Et si Lysandre ne joua aucun rôle clé dans le dénouement de la crise à Athènes, cela suppose que les harmostes n'avaient aucun pouvoir devant les rois à Sparte.

²⁴ Arstt., *Const. d'Ath.*, XXXVIII. 4. Trad. G. Mathieu & B. Haussoullier, CUF 1958.

Concernant Rhinon, si l'on s'en tient à Aristote, il n'aurait eu de véritable influence que dans les tout derniers temps de l'oligarchie. Pour jouer les premiers rôles, il lui aurait fallu attendre non seulement la chute des Trente, mais aussi la révocation d'un premier collège de dix magistrats, peu enclins à la négociation avec les exilés. Ce n'est qu'au sein d'une seconde décarchie, élue quelque temps plus tard, qu'il aurait enfin été en mesure de peser sur le cours des événements et de mettre un terme au conflit. Cette reconstruction relève d'une pieuse fiction destinée à faire oublier l'engagement actif de Rhinon au service de l'oligarchie. Résolument hostiles au départ à tout compromis, les Dix adoptèrent progressivement une attitude plus accommodante vis-à-vis des démocrates, au fur et à mesure que s'accumulaient les revers militaires et que faiblissait le soutien des Spartiates à leur endroit (V. Azoulay, 2019, p. 417418).

Comment comprendre, dans ce contexte, que Rhinon eût pu s'en tirer à si bon compte à la chute de l'oligarchie ? Rhinon s'adapta à deux régimes politiques diamétralement opposés, passant de l'un à l'autre avec une belle souplesse. Disons qu'en bonne « girouette », il sentit sans doute le vent tourner et décida de s'impliquer, avant les autres, dans un processus de réconciliation qui, en réalité, était largement dicté de l'extérieur, au gré des dissensions entre chefs spartiates. Surtout, en ralliant précocement les positions d'Archinos, il put bénéficier du soutien précieux des démocrates modérés, à leur retour du Pirée. C'est cette alliance politique, bien plus que leur vertu morale, qui permit à Rhinon et à ses complices de rendre leurs comptes sans être inquiétés sous la démocratie restaurée. La conduite de Rhinon et de ses complices fut donc examinée par une commission *ad hoc*, composée de démocrates du Pirée et d'anciens membres des TroisMille, à l'exclusion des Athéniens les plus pauvres et, potentiellement, les plus vindicatifs.

Comment Rhinon parvint-il à être élu stratège dans la foulée ? Au sortir de la guerre civile, l'arithmétique jouait en faveur des

« modérés ». En effet, les Trois-Mille devaient alors assister en masse aux séances de l’Assemblée, à la fois parce qu’ils redoutaient que les démocrates victorieux ne voulussent se venger d’eux et parce que leur aisance matérielle le leur permettait. À l’inverse, de nombreux thètes ne pouvaient se payer le luxe de perdre une journée de travail pour se rendre à l’Ecclèsia, dans un contexte économique dégradé par des décennies de conflits ; le montant du misthos n’était pas suffisant pour les attirer en masse. En additionnant les voix des anciens oligarques et d’une fraction des démocrates revenus du Pirée, les « modérés » pouvaient raisonnablement espérer rallier la majorité des suffrages. Ce sont ces rapports de force politiques qui permirent certainement à Rhinon d’être élu stratège (V. Azoulay, 2019, p. 419).

Pour autant, tous les Athéniens étaient loin d’être dupes de la sincérité politique du personnage. Avant d’être canonisé par la tradition aristotélicienne, Rhinon fut, semble-t-il, l’objet de vives critiques dans la cité. Il donna ainsi son nom à deux œuvres dont le contenu était sans doute désobligeant à son égard : la première, à circulation restreinte, émanait des milieux socratiques ; la seconde, à plus large diffusion, fut composée par un poète comique à destination de tous les Athéniens réunis au théâtre. Dans les années qui suivirent la réconciliation, Rhinon fut conspué devant tous les Athéniens par un poète reconnu, faisant entendre une voix discordante dans le concert apparent d’éloges entourant le personnage. Si Rhinon fut honoré et élu stratège grâce au soutien d’Athéniens des deux camps, il n’en restait pas moins une figure controversée dans une communauté encore taraudée par le spectre de la guerre civile (V. Azoulay, 2019, p.417420).

Suite à la conclusion de la paix, les deux factions œuvrèrent à l’élaboration d’une amnistie. Nous pouvons nous référer à

Aristote au sujet des conditions :

L'accord se fit sous l'archontat d'Euclide aux conditions suivantes : « Ceux des Athéniens restés dans la ville qui désireront émigrer occuperont Éleusis en gardant leurs droits de citoyens, en se gouvernant librement eux-mêmes et en jouissant de leurs revenus. Le sanctuaire sera commun aux deux partis ; les Eumolpides et les Kéryces l'administreront selon les traditions des ancêtres. Les gens d'Éleusis ne pourront venir dans la ville ni ceux de la ville venir à Éleusis, exception faite en faveur des deux partis au temps des Mystères. Les gens d'Éleusis contribueront sur leurs revenus à la caisse fédérale comme les autres Athéniens. Si des émigrés veulent occuper une maison à Éleusis, l'agrément du propriétaire sera nécessaire; s'il y a désaccord, chacune des deux parties choisira trois experts et le propriétaire recevra le prix fixé par eux. Vivront en communauté avec les émigrés les gens d'Éleusis acceptés par eux. Pour les gens qui veulent émigrer et qui sont présents à Athènes le délai d'inscription sera de dix jours après la prestation du serment, le délai de départ de vingt jours ; pour les gens absents d'Athènes, le délai sera le même à dater de leur retour. Un habitant d'Éleusis ne pourra remplir aucune fonction à Athènes avant d'avoir été réinscrit comme habitant de la ville. Les procès de meurtre auront lieu suivant les lois des ancêtres en cas d'assassinat ou de coups et blessures volontaires. Nul n'aura le droit de reprocher le passé à personne, sauf aux Trente, aux Dix, aux Onze et aux anciens gouverneurs du Pirée, ni même à ceux-ci après leur

reddition de comptes. Les magistrats ayant rempli leurs fonctions au Pirée rendront leurs comptes aux gens du Pirée, ceux qui les ont remplies dans la ville, aux citoyens ayant un revenu déclaré ; ces formalités remplies, ceux qui le voudront pourront émigrer. L'argent emprunté pour la guerre sera rendu séparément par chaque parti²⁵.

L'on peut affirmer que les Trente, les Onze, les Dix et les anciens gouverneurs du Pirée n'étaient pas pris en compte par l'amnistie. L'objectif de l'amnistie était d'éviter que les Athéniens ne replongeassent dans une nouvelle guerre civile. L'une des mesures prises en ce sens était de faire table rase du passé afin de supprimer de la cité toute velléité de revanche. Cependant, cette mesure comportait une limite dans la mesure où elle ne prenait pas en compte les Trente, les Dix, les Onze et les anciens gouverneurs du Pirée. Dès lors, il est possible d'affirmer que l'amnistie n'était pas complète. C'est également pour éviter un éventuel retour de la *stasis* que l'accord entre les deux factions régla la question des expropriés qui voulaient entrer en possession de leurs biens après leur retour. Il faut le rappeler les Trente avaient banni des propriétaires et confisqué leurs biens. Certains expropriés avaient été exécutés, ce fut le cas de nombreux métèques. Ceux qui n'avaient pas perdu la vie s'étaient exilés de gré ou de force. Et ce fut probablement certains d'entre eux qui retournèrent à Éleusis après l'accord de paix. La question qu'il faut se poser est de savoir si le simple agrément des nouveaux propriétaires avait suffi pour que les anciens propriétaires entrassent en possession de leurs biens. Aristote ne dit rien à ce sujet. On pourrait aussi se poser la question de savoir si les anciens propriétaires réussirent effectivement à entrer en possession de leurs biens. Ce sont des

²⁵ Arstt., *Const. D'Ath.*, XXXIX, 1-6. Trad. G. Mathieu & B. Haussoullier, CUF. 1958.

questions qu'il serait difficile de répondre en raison du silence des sources.

Hormis ces mesures qui visaient à éloigner le spectre de la guerre civile, il y eut des mesures institutionnelles, religieuses et financières qui visèrent à assurer le rapprochement des deux factions. Au niveau institutionnel, nous notons deux décisions prises : d'abord, Rhinon et ses collègues qui avaient servi sous l'oligarchie rendirent leur compte sous la démocratie²⁶. Ensuite, l'accord stipule que les Athéniens restés dans la ville et qui désireront émigrer à Éleusis, garderont leurs droits de citoyenneté et se gouverneront librement. Au niveau religieux, les deux partis devaient assurer la gestion commune du sanctuaire. Et enfin, au niveau des finances, il est prévu que tous les Athéniens versassent leurs contributions à la caisse fédérale, c'est-à-dire la Ligue péloponésienne à laquelle les occupants d'Éleusis étaient membres (V. Azoulay, 2019, p. 389). Cependant, notons que les mesures visant au rapprochement des deux factions n'étaient pas complètes. Car, les deux factions devaient rendre séparément l'argent emprunté pour la guerre. Ensuite, les magistrats ayant servi dans les deux localités devront rendre compte séparément.

Si Rhinon fut le stratège qui joua un grand rôle dans l'application des accords de paix, en revanche ce fut Archinos, un démocrate qui prit des mesures drastiques pour imposer l'amnistie.

Archinos est présenté par Aristote dans la *Constitution des Athéniens*²⁷ d'abord comme l'un des « chefs du peuple » et ensuite comme un homme modéré, attaché à la constitution des ancêtres. Le traité aristotélicien fait donc d'Archinos, avant même le début de la guerre civile en 404/3, le promoteur d'un régime équilibré, à équidistance des « extrémistes » des deux bords : en un mot, au beau milieu (V. Azoulay, 2019, p. 388). Au moment de la guerre civile, s'il accompagne Thrasybule à

²⁶ Arstt., *Const. d'Ath.*, XL. 1-3. Arstt., *Const. d'Ath.*, XXXVIII, 4.

²⁷ Arstt., *Const. d'Ath.*, XL. 1-3.

Phylè et tient pleinement son rang dans la résistance militaire aux Trente, c'est après le retour des démocrates en Ville qu'Archinos vient à jouer un rôle majeur dans la cité. Il participa certainement au gouvernement intérimaire mis en place, composé de vingt hommes désignés pour veiller sur la communauté jusqu'à ce qu'un nouveau code de lois fût établi²⁸. En ces temps troublé, Archinos semble avoir poursuivi un unique but : affirmer la continuité de la cité par-delà les divisions induits par la guerre civile (V. Azoulay, 2019, p. 389). Pour prévenir le retour de la *stasis*, Archinos et ses proches prit des mesures d'exception contraires aux termes de l'accord : exécution extra judiciaire d'un démocrate ayant rappelé le passé, apurement des dettes contractées par les Trente, raccourcissement du délai prescrit pour l'inscription des oligarques souhaitant quitter la Ville, effacement de toutes les accusations portant sur le passé y compris celles des Trente, des Onze, des Dix et des anciens gouverneurs du Pirée. Comme V. Azoulay l'affirme, pour suturer la déchirure ouverte par la guerre civile, Archinos et ses proches semblent donc avoir promu une forme d'État d'exception, marquée par la suspension temporaire de l'ordre légal (V. Azoulay, 2019, p. 391).

La réconciliation de 403 av. J.-C. n'eut assurément rien d'une calme réunion de famille regroupant les ennemis d'hier dans un climat apaisé. Si les « modérés » des deux camps, en s'alliant, parvinrent à imposer leurs choix à l'Assemblée, ils n'eurent pas pour autant la partie facile. Le champ politique restait clivé en plusieurs pôles : on trouvait, d'un côté, les proches de Thrasybule, favorables à une conception plus ouverte de la citoyenneté ; au centre, le groupe d'Archinos regroupant les défenseurs du statu quo ante ; et, à l'autre extrémité, les partisans d'un raidissement oligarchique, appuyé par un « transfuge » du Pirée, Phormisios (V. Azoulay, 2019, p. 409).

²⁸ Andoc., *Sur les myst.*, I, 81.

Loin de se faire en un jour, par la seule magie du serment d'amnistie, la réconciliation fut donc imposée, de façon active, par tous ceux qui veillèrent à ce que nul ne « garde rancune ». Et ils n'hésitèrent pas à recourir à la violence pour imposer leur conception de la modération. Il ne faudrait, cependant, pas croire que les « modérés » ne s'en prirent qu'aux seuls démocrates récalcitrants. Les oligarques jusqu'au-boutistes furent également mis au pas de façon brutale, alors qu'ils bénéficiaient d'un refuge garanti à Éleusis en vertu de la convention passée en 403/2. Sous l'effet de vagues rumeurs, les Athéniens lancèrent une expédition massive contre ce bastion oligarchique en 401/0. Le sang coula à flots : non seulement les démocrates firent le siège de la place, mais ils n'hésitèrent pas à éliminer physiquement les stratégies venus d'Éleusis pour mener des pourparlers de paix (alors que les chefs des oligarques auraient dû, en principe, jouir de l'inviolabilité garantie aux ambassadeurs (V. Azoulay, 2019, p. 413).

On retient donc qu'il y eut d'abord la conclusion de la cessation des hostilités entre les deux factions conduite par Pausanias, le roi de Sparte. Vint ensuite un accord d'amnistie qui permit aux deux factions d'élaborer des mesures institutionnelles, financières, et religieuses pour éloigner définitivement le spectre de la guerre civile.

Conclusion

En somme la révolution des Quatre-cents et la tyrannie des Trente furent des tournants décisifs dans l'histoire de la démocratie athénienne. Ces deux révolutions oligarchiques dirigées contre la démocratie avaient pour objectif de changer radicalement la constitution athénienne afin d'opérer un « changement à 180 degré ». Comme tout acte politique, ces deux révolutions devaient s'appuyer sur des soutiens extérieurs. Si les Quatre cents ne bénéficièrent pas véritablement d'un soutien

extérieur, à l'opposé, les Trente eurent le soutien de Sparte, le vainqueur de la guerre du Péloponnèse. Grâce au soutien de Sparte, la démocratie fut renversée et le régime oligarchique fut installé à Athènes. Ce fait montre sans doute qu'un soutien extérieur était nécessaire pour que les factions parviennent à leurs fins. Ces deux révolutions furent marquées à Athènes par des exécutions, des confiscations et des exils. Ces faits montrent aussi que les révolutions qui ne s'accompagnent pas de violences étaient rarissimes en Grèce. Le règne des Trente permit de voir la violence dirigée contre les métèques et les confiscations qu'ils subirent attestent qu'ils jouèrent un rôle économique important à Athènes et qu'ils étaient de grands soutiens à la démocratie. Étaient des soutiens de la démocratie à Athènes. Mais ce fait montre surtout que les différentes factions recherchèrent des moyens financiers. D'ailleurs, c'est en partie grâce au soutien financier des métèques, que les démocrates purent mener la reconquête du pouvoir depuis les cités voisines. Ces deux révolutions échouèrent grâce à l'héroïsme des stratégies démocrates qui surent opposer une résistance farouche aux oligarques. Une autre phase importante dans l'histoire des Trente fut l'épisode de la réconciliation. Cette phase montre que quelle que soit la violence subie par chaque camp, la réconciliation est incontournable dans une cité. Par ailleurs, Athènes ne fut pas le seul pôle d'attraction des luttes entre oligarques et démocrates. On pourra s'interroger de ce qui advint au même moment dans les autres cités grecques.

Bibliographie

A. Les sources

- Bandini, M. et Louis-André D. (2011): Xénophon, Les Mémorables. 1^{ère} partie. Livres 2-3, CUF, Paris.

- Bandini, M. et Louis-André D. (2011): Xénophon. Les Mémorables, 2^e partie. Liv. 4, CUF, Paris.
- Bennett Eric, R (1997). Diodore de Sicile, Bibliothèque historique. liv. 14 (T.9), CUF, Paris.
- Bertrac, P et al., (1993). Diodore de Sicile, Bibliothèque historique, CUF, Paris.
- Bizièvre, F (1975). Diodore de Sicile, Bibliothèque historique, liv. 19, CUF., Paris.
- Bizièvre, F. (1975). Bibliothèque historique, t. 14. liv. 19. CUF, Paris.
- Bizos, M et Gernet L. (1974). Lysias, Discours, t. 1 (1-15), CUF, Paris.
- Bizos, M et Gernet L. (1989). Lysias, Discours, t. 2 (16-25 et fragments), CUF, Paris.
- Bodin, L et Jacqueline de R.. (1975): Thucydide. *La guerre du Péloponnèse*, t. 4, Livres 6 et 7, CUF, Paris.
- Bommelaer, B (1989). Diodore de Sicile, Bibliothèque historique, t. 3, liv. 3, CUF, Paris.
- Brémond , E. (1956). Isocrate, Discours, t. 1, CUF, Paris.
- Brémond, E et M. Georges (1972) : Isocrate, Discours, t. 4, CUF, Paris
- Brémond, E. (1967). Isocrate, Discours. t. 2, CUF, Paris.
- Casevitz, M. (1972). Diodore de Sicile, Bibliothèque historique. t. 7. liv. 12. CUF, Paris.
- Cohen Skalli, A. (2012). Diodore de Sicile, Bibliothèque Historique. t. 1, (liv. 6-10), CUF, Paris.
- Dalmeyda, G. (1930). Andocide, Discours, CUF., Paris.
- de Romilly, J et Weil R. (1972). Thucydide. *La guerre du Péloponnèse*, t. 5. liv. 8, CUF, Paris.
- De Romilly, J. (1967). Thucydide. *La guerre du Péloponnèse*, t. 3, liv. 4 et 5, CUF, Paris.
- Eck, B (2003). Diodore de Sicile, Bibliothèque historique. liv. 2. CUF, Paris.

- Georges, M. (1958). Aristote. *Constitution d'Athènes*, CUF, Paris.
- Georges, M. (1966). Isocrate, Discours. t. 3, CUF, Paris.
- Goukowsky, P (1999). Diodore de Sicile, Bibliothèque historique. t. 12. liv. 17. CUF, Paris.
- Goukowsky, P. (1976). Diodore de Sicile, Bibliothèque historique, t. 12. liv. 17, CUF, Paris.
- Goukowsky, P. (1978) Diodore de Sicile, Bibliothèque historique, t. 13. Livre 18. CUF, Paris.
- Goukowsky, P. (2006). Diodore de Sicile, Bibliothèque historique. liv. 21-26 et Fragments, CUF, Paris.
- Goukowsky, P. (2012). Diodore de Sicile, Bibliothèque historique. t. 3, liv. 27-32, CUF, Paris.
- Haillet , J. (2001). Diodore de Sicile, Bibliothèque historique. t. 6, liv.11, CUF, Paris.
- Hatzfeld J. (1949) : Xénophon, *les Helléniques*, CUP, Paris.
- Legrand Ph, E et Christian, J. (1997). Hérodote. Histoires, liv. 2. L'Egypte, CUF, Paris.
- Legrand, Ph, E. (1963). Hérodote. Histoires. liv. 6. , CUF, Paris.
- Legrand, Ph. E .(1953). Hérodote, Histoires. liv. 8, Uranie. CUF, Paris.
- Legrand, Ph. E. (1951). Hérodote. Histoires. liv. 7, Polymnie, CUF, Paris.
- Legrand, Ph. E. (1954). Hérodote, Histoires. liv. 9, Calliope; CUF, Paris.
- Legrand, Ph. E. (1960). Hérodote. Histoires, liv. 4, Melpomène, CUF, Paris.
- Legrand, Ph. E. (1967). Hérodote. Histoires. liv. 3, Thalie; CUF, Paris.
- Legrand, Ph. E. (1982). Hérodote. Histoires. liv. 2, Euterpe. CUF, Paris.

- Legrand, Ph. E. (1989). Hérodote. Histoires. liv. 5. Terpsichore, CUF, Paris.
- Legrand, Ph. E. (1993). Hérodote. Histoires, liv. 1. Clio, CUF, Paris.
- Legrand, Ph. E. (1995). Hérodote. Histoires. liv. 1. CUF, Paris.
- McDowell, D.M. (1962). Andocide. On the Mysteries, Oxford.
- Romilly, J et Raymond W. (1967). Thucydide, *La guerre du Péloponnèse*, t. 2, 2^e P, CUF, Paris.
- Romilly, J. (1958). Thucydide. *La guerre du Péloponnèse*, t. 1, CUF, Paris.
- Vial, C. (1977). Diodore de Sicile, Bibliothèque historique, t. 10, liv. 15, CUF, Paris.

B. Les études

Aka. M. (2014). *Finances publiques et richesses privées en Grèce aux époques classique et hellénistique*, Bordeaux, 392 p.

Briant P., Levêque, P. (1995). *Le monde grec aux temps classiques*, I, Le Ve s., Paris, PUF., 436 p.

Christien, J., Ruzé, F. (2007). *Sparte, Géographie, mythes et histoire*, Paris, Armand Colin, 431 p

Clerc. M. A. (1893). *Les métèques athéniens. Étude sur la condition légale, la situation morale et le rôle social et économique des étrangers domiciliés à Athènes*, Université de Lyon, CNRS & ENS de Lyon, 482 p.

Dogani, C.K. (2007). *Aux origines de la corruption : démocratie et délation en Grèce*, Paris, PUF, 225 p.

Lofberg, J.O. (1917). *Sycophancy in Athens*, Chicago, 104 p.

Oudot, E. (1947). « Athènes divisée et réconciliée : le point de vue des orateurs de la seconde sophistique sur les

événements de 404-403 » in : S. F. D'Esperey. *Fondements et crises du pouvoir*, Bordeaux, Ausonius Edition, 484 p. (p. 253-270).

Rubinstein. L. (2018). The Athenian amnesty of 403/2 and the “Forgotten” amnesty of 405/4, in : W. Riess. *Colloquia attica: Neuere Forschungen zur Archaic zum Athenischen Recht und zur Magie*, Hamburger Studien zu Gessellschaften und Kulturen der Vormoderne, 4, Stuttgart Steiner, 284 p., p. 123-144.